

►► Manifeste pour l'Enseignement Agricole Public

L'Enseignement Agricole Public, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, composante du service public d'éducation et de formation, **est un système d'enseignement qui**, par les pratiques pédagogiques et éducatives qu'il a développées depuis sa création dans les années 1960 et au travers de la rénovation initiée en 1984, **a fait réussir un nombre croissant de jeunes** en leur permettant d'élever leur niveau de qualification et en leur assurant des taux d'insertion professionnelle très satisfaisants. Les statistiques disponibles à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture peuvent en témoigner.

L'élan donné à l'enseignement agricole lors de ces deux étapes, pour accompagner les évolutions de l'agriculture et du monde rural, et qui s'est traduit lors de la 2^e étape par une diversification et un développement de ses formations, avec un fort accroissement de ses effectifs pendant les décennies 1980 et 1990, **a été stoppé net en 2002 et pendant toute la durée de la législature 2002-2007. La politique éducative du ministère de l'Agriculture à l'égard de l'enseignement public pendant cette période a été marquée par de fortes régressions pour les usagers du fait de la réduction des moyens :**

- suppressions d'emplois [- 548 dans le technique, - 35 dans le supérieur de 2003 à 2007 et une **sous-consommation** par le ministère **de plus de 600 ETP-t dans l'exécution du budget 2006**, qui a pénalisé encore plus les établissements],
- fermetures de classes [**200 classes et sections fermées en 5 ans**],
- plafonnement autoritaire des effectifs, conduisant au rejet de centaines d'élèves, redoublants compris...
- réduction des horaires d'enseignement [en moyenne - **1h par semaine, soit - 60 h sur la durée d'une formation**],
- suppression de nombreux dédoublements et relèvement des seuils qui les déclenchent,
- suppression de la plupart des enseignements facultatifs,
- suppression des heures de soutien dans la quasi totalité des filières,
- non respect des horaires prévus par les référentiels de formation, qui sont revus à la baisse,
- forte réduction des subventions aux établissements publics d'enseignement supérieur agricole,
- difficultés de plus en plus criantes pour remplacer les personnels absents...

Les personnels ont eux aussi payé un lourd tribut à ces régressions :

- mutations d'office pour les titulaires et non renouvellement ou réduction des contrats pour les agents contractuels du fait des fermetures de classes et des réductions horaires,
- obligation pour certains enseignants de compléter leur service dans une discipline autre que leur discipline de formation et/ou dans un autre établissement ou un autre site du même EPL,
- réduction de la quotité de travail des agents contractuels et/ou morcellement de certains contrats, qui excluent les périodes de vacances scolaires,
- non respect des statuts, annualisation rampante des horaires alors que les obligations de service des enseignants sont hebdomadaires,
- personnels ATOSS et IATOS non titulaires (catégories B et C) recrutés à 70% seulement y compris pour des besoins à temps complet,
- multiplication des cas de harcèlement professionnel,
- quasi disparition de la formation continue des personnels [crédits amputés de - **68,5%** entre 2001 et 2006]

La période 2002-2007 a ainsi constitué une période de reculs sans précédent à la fois pour les usagers et les personnels et a vu s'installer une déréglementation généralisée qui fait voler en éclats le cadre national pourtant inscrit dans les textes réglementaires.

**LES PERSONNELS ET PARENTS SOUSSIGNÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
PUBLIC REFUSENT LA POURSUITE DE CES RÉGRESSIONS
POUR LA PÉRIODE À VENIR ET EXIGENT UN RATTRAPAGE IMMEDIAT.**

- Ils rappellent que la Constitution, dans le 13^{ème} alinéa de son préambule, fait obligation à l'Etat d'organiser l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés.
- Ils exigent que l'investissement éducatif pour le service public laïque d'éducation et de formation redevienne une **priorité nationale** afin d'accueillir et de former les jeunes et leur permettre de préparer leur avenir (qui est aussi celui de notre pays) et de faire aboutir leur projet professionnel.
- Pour ce qui concerne l'Enseignement Agricole Public, ils **estiment indispensable le vote d'un collectif budgétaire dès la fin du printemps 2007** afin de préparer la prochaine rentrée dans des conditions normales et d'accueillir les jeunes qui font le choix d'y être scolarisés.
- Ils **estiment également indispensable de redonner aux établissements publics tous les moyens qui leur ont été soustraits pendant les cinq dernières années** afin de leur permettre d'assurer les missions que la loi leur a confiées et en premier lieu la mission d'insertion scolaire et de formation. **Cette exigence doit être prise en compte dès l'élaboration du projet de budget 2008.**
- Ils exigent que la **formation continue des personnels de l'enseignement redevienne une priorité pour le ministère de l'Agriculture** et que ces personnels soient traités au moins à égalité avec ceux des autres services. A cet égard, ils demandent au Ministre et à la DGER de doter les établissements qui contribuent au système d'appui à l'enseignement agricole public des moyens nécessaires pour assurer cette mission, dès le prochain budget.
- Ils **n'accepteront pas que la déconcentration, mise en œuvre depuis la rentrée 2006, se traduise par une remise en cause des orientations et du cadre national**, le pilotage national de l'enseignement agricole ayant été réaffirmé dans le 4^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations et devant être mis en œuvre. A cet égard, ils dénoncent les dérives constatées dans certaines régions et les initiatives contestables prises par certaines autorités académiques.
- Ils exigent, que dans l'intérêt de tous et notamment des usagers, la réglementation nationale en vigueur (référentiels de formation, qualification et statuts des personnels...) **soit strictement respectée et ne soit plus soumise à des « interprétations » ou des « arrangements » locaux, ce qui suppose de donner aux établissements une DGH (Dotation Globale Horaire) correspondant à leurs besoins.**
- Enfin, face aux défis environnementaux, face aux enjeux de l'évolution du secteur agricole et du monde rural, **les personnels et les parents d'élèves appellent le Ministre de l'Agriculture et la DGER à doter l'Enseignement Agricole Public d'un projet qui soit la marque d'une réelle ambition éducative et d'une vision à long terme, et à le soustraire à un pilotage uniquement gestionnaire.**

NOM	Prénom	Etablissement	Qualité	Signature